

NON À LA LOI BLANQUER, OUI À UN AUTRE PROJET



Réunions publiques, « Nuit des écoles », apéros revendicatifs... les actions se multiplient toute la semaine dans le pays, réunissant enseignantes, enseignants, parents, associations, élus...

pour obtenir l'abandon du projet de loi « école de la confiance », actuellement examiné par le Sénat et construire un autre avenir pour l'école.

**Panorama avant la manifestation nationale
de samedi #ÀParisLe18**

C'est ici



**NOUS
AVONS
BESOIN
DE TOI !**

Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°84

Sommaire : CAPD, Hors classe, Mouvement, Alerte sociale, Formation continue, Salaires, Stages Min, Appel, 18 mai à Paris, Evaluations, carte scolaire, Classe exceptionnelle, retraite



CAPD 17 MAI 2019 : les élu-es du SNUipp-FSU vous rendent compte

Dans le cadre d'une déclaration liminaire, le SNUipp-FSU a rappelé son désaccord total avec les nouvelles règles du mouvement . Nous avons pointé l'énorme responsabilité du ministère qui organise la pagaille et met les collègues dans une situation d'attente insupportable.

A NOTER que cette CAPD s'est tenue suite à la demande expresse du SNUipp-FSU, les textes prévoyant l'étude des stages MIN en CAPD avant le 20 Mai.

A l'ordre du jour

1) candidatures stages MIN (Modules d'initiatives Nationales)

Ce sont des stages organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappei ET également organisés dans le cadre de la formation continue à l'intention des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions ; et/ou des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires.

Un groupe de travail relatif à l'étude des départs en stage de formation MIN s'était tenu cet le 16 mai.

41 candidatures recensées... mais seulement 8 départs - + 2 départs de collègues prévus initialement en modules de formation Cappei et qui au final sont retenues sur les stages MIN - (39 candidatures l'an dernier et 6 départs).

Le SNUipp-FSU avait suivi de près les travaux de ce groupe de travail et redit l'insuffisance des moyens accordés eu égard aux nombreux besoins dans les écoles.

De surcroît, le SNUipp-FSU a rappelé les impératifs résultant de la mise en place du CAPPEI: pré requis et pour l'an prochain, stages MIN prioritairement ouverts aux collègues nouvellement titulaires du Cappei.

Cela nécessite de fait une augmentation impérative du nombre de départs.

Le SNUipp-FSU a également demandé à ce que les besoins exprimés par les collègues soient pris en compte au delà des priorités définies par l'IA.

La demande est importante et le PAF ne répond pas aux besoins des collègues. Les seules "logique et commande" institutionnelles ne peuvent servir d'unique base à l'étude des demandes, les besoins exprimés doivent rester un élément prioritaire à prendre en compte.

Nous avons également demandé des explications sur les avis défavorables portés aux candidatures et réclamé, selon les situations, l'étude des candidatures au même titre que les autres. Certains avis ne sont pas explicites, l'IA indique qu'ils ont été portés aussi en fonction du poste occupé par le collègue considéré comme "en inadéquation" avec le stage demandé. Pour le SNUipp-FSU, tout collègue peut faire le mouvement et obtenir un autre poste.

Suite à nos questions, il a été précisé que les candidatures des collègues ayant déjà suivi un stage MIN sur les 3 dernières années avaient été écartées alors que cela n'est nullement indiqué dans la circulaire de l'IA suite à décision de l'IA. Cela sera indiqué l'an prochain (demande du SNUipp: délai de 2 ans et non de 3)

Les propositions du groupe de travail ont été entérinées en CAPD.

2) congés de formation professionnelle

Un groupe de travail chargé d'étudier les demandes de congés de formation professionnelle, s'était réuni tenu le 28 mars à l'Inspection Académique. Le SNUipp y avait dénoncé à nouveau la dotation allouée au département qui est cette année encore en stagnation (114 mois à allouer) et reste largement insuffisante eu égard les besoins exprimés.

Sans compter l'absence totale de possibilités de congés de mobilité, les refus de temps partiel ou de disponibilité qui amputent d'autant les possibilités, déjà bien minces, de reconversion, de mobilité ou de « seconde carrière » de nombreux collègues.

Nous nous sommes également assurés que l'ensemble des mois étaient bien tous attribués. Cette année, le nombre de demandes est encore très important et beaucoup de collègues n'en sont pas à leur première demande

LA CAPD a entériné les propositions en tenant compte aussi de désistements de collègues qui ont permis le départs d'autres.

Les candidatures - **108 demandes - ont été classées en 3 catégories et 12 collègues retenus** (pour rappel, 13 départs possibles l'an dernier pour 101 demandes)

Niveau 1 (Master et au-delà) : 31 demandes , 3 départs (dernier pris , barème = 31)
Niveau 2 (Licence ou équivalent et M1): 37 demandes , 4 départs (dernier pris, barème = 32) ; Niveau 3 (diplômes de niveau III à V et formations non diplômantes): 40 demandes , 5 départs (dernier pris, barème = 39)

Questions diverses posées par le SNUipp-FSU :

- Calendrier du mouvement :

L'IA fait part de nombreuses difficultés de fonctionnement du logiciel. Certains voeux sont annulés, beaucoup de barèmes sont faux..

Hier, il a fallu plus de 2h pour faire tourner le contrôle général. Le signalement de ce dysfonctionnement a été fait. D'autres départements ont fait le même signalement.

L'IA considère maintenant qu'il est envisageable que les résultats du mouvement soient connus après la sortie des classes. Ce qui serait catastrophique.

Il n'y a aucune visibilité sur la date de la CAPD. Le SNUipp-FSU est à nouveau intervenu au ministère (voir plus bas)

- **Stage directeurs nouvellement nommés** : prévu le 17 juin, il n'est pas inenvisageable selon l'administration que la date soit décalée (formation début septembre envisagée sous la forme de stages massés sur plusieurs semaines).

- Situation globale des demandes de détachements et dossiers individuels

la DIPE n'a pas pu traiter cette question compte tenu du contexte. Cette question sera traitée lors de la CAP de mi juin. La DIPE nous communiquera d'ici peu des informations sur les situations personnelles de 4 agents.

- **Demande d'une CAPD courant Juin pour notamment l'étude des refus de temps partiel, la hors-classe, les demandes d'ineat/exeat ...**

Compte tenu des incertitudes concernant le mouvement, il y aura bien une CAPD mi juin .



Accès à la Hors classe : belle victoire syndicale du SNUipp-FSU !

C'est l'ancienneté générale de service qui départagera les collègues et non plus l'ancienneté en tant que PE.

Cela met fin à une injustice flagrante qui pénalisait les ex-instits dont une partie de la carrière n'était pas prise en compte dans le barème.

Un long cheminement revendicatif : il aura fallu plusieurs courriers au Dasen, des interventions en audience et en CAPD pour qu'enfin l'administration se range à nos arguments en faveur d'un traitement plus équitable des candidatures.

Cet acquis, qui profite à tous, est à mettre au crédit de la représentativité du SNUipp-FSU et de sa pugnacité jamais démentie dans la défense des collègues.

Une note de service publiée au BO du 21 mars 2019 fixe les règles d'avancement à la hors classe des PE au titre de l'année 2019. Un avancement que les CAPD du printemps auront à examiner.

Conformément aux engagements pris par le ministère, le ratio pro/pro des PE passe nationalement de 13,2 % en 2018 à 15,1 % en 2019, soit une augmentation du nombre de promu-es de 1 945.

Ce ratio passera à 17% en 2020, il sera alors identique à celui du second degré.

Une dotation en hausse pour 2019 : 483 possibilités pour l'académie contre 418 l'an dernier !

Et oui ! Le PPCR tant décrié par ceux qui n'obtiennent rien donne des résultats concrets pour nos collègues.

C'est le fruit des actions et des négociations menées par le SNUipp-FSU !

Notre dossier ici

Fiche syndicale de suivi ici



Mouvement 2019 :

Le logiciel a été livré dans les IA dans l'après-midi du 15 Mai.

- ▶ Cependant, après contact avec les services de l'IA 06 le Jeudi 16 mai, les données ne sont pas pour certaines fiables. Des erreurs apparaissent notamment sur les priorités (mesure de carte par exemple etc...) et les barèmes.
- ▶ Un nouveau signalement a donc été fait aux informaticiens du MEN à ce sujet. En espérant une réponse rapide

Lors de la négociation préalable avec les représentantes de l'IA qui s'est déroulée le 15 mai, une "discussion" s'est bien sûr engagée sur le mouvement

Le SNUipp a regretté l'absence de communication envers les collègues qui sont dans l'attente et demandé une "expression" de l'IA envers les collègues.

Cela a été fait dans un rajout à la Lettre hebdomadaire n°145.

- D'autre part, une communication sera faite via lprof à tous les participants au mouvement en amont de l'envoi des accusés de réception pour informer les collègues (ce matin, le logiciel n'était toujours pas livré)

A SUIVRE donc encore ...

NATIONALEMENT, le SNUipp-FSU s'est adressé à nouveau au MEN pour dénoncer tout cela

Courrier ici

QU'ENVOYER au SNUipp-FSU 06 ?

- Si ce n'est déjà fait, la fiche de suivi syndical (des centaines sont déjà arrivés au siège du SNUipp-FSU) pour nous permettre de vérifier le barème de chacun-e ! ICI
- l'accusé de réception du mouvement + fiche bonifications (quand il arrivera dans les boîtes mail professionnelles - A renvoyer à l'IA à : mouvement1degre06@ac-nice.fr)



Le SNUipp-FSU obtient des résultats importants lors de la négociation préalable avec les représentantes de l'IA :

Le SNUipp a indiqué en préalable que cette alerte sociale avait été lancée notamment face à l'absence de réponses de la part de l'IA aux différents courriers adressés par le SNUipp-FSU. D'autre part, certaines questions nécessitent des débats contradictoires en présence de l'IA.

- convocation d'une Capd le 17 mai (étude des stages MIN, des congés de formation professionnelle) et questions diverses

- Mouvement: le SNUipp a regretté l'absence de communication envers les collègues qui sont dans l'attente. Une communication sera faite via lprof à tous les participants au mouvement en amont de l'envoi des accusés de réception pour informer les collègues (ce matin, le logiciel n'était toujours pas livré)

La CAPD « mouvement » aura probablement en juillet plutôt qu'en juin. Aucune information ne peut être à ce jour donnée concernant le mouvement à titre provisoire.

Le SNUipp a proposé la programmation d'une CAPD en juin afin de traiter de certains sujets (HC, refus de temps partiel...). L'administration a pris note de notre demande.

- Documents de travail relatifs notamment aux demandes de temps partiel seront remis encore cette année aux élu-es du personnel afin que nous puissions mener à bien notre rôle d'élu-es du personnel.

- Passage à la hors classe (voir ci-dessus)

- Carte scolaire: il reste 14 postes à l'IA .

Le SNUipp-FSU a répété sa volonté qu'il n'y ait pas de fermeture sèche à la rentrée. L'objectif de l'IA est d'éviter les fermetures sèches dans la mesure du possible. La réserve raisonnable (14 postes) gardée pour les phases d'ajustement devrait permettre d'éviter ces fermetures sèches.

Sur les 14 postes, il est envisagé de créer 2 postes de remplaçants (1 BD ASH + 1 BD Nice 3) - (accord de principe du SNUipp). A Suivre lors du Ctsd en Juin

LIRE

Relevé de conclusions de l'alerte sociale



Formation continue pendant les vacances ?

Lors d'un groupe de travail qui s'est tenu le 3 avril, le ministère a présenté aux organisations syndicales un **projet de texte qui autorise des formations continues rémunérées pendant les périodes de vacance des classes.**

Ce décret est rédigé, sans conteste, pour pouvoir être étendu dès que nécessaire.

Le SNUipp-FSU s'oppose à ce projet qui renvoie hors des obligations réglementaires de service une formation continue indispensable pour le développement professionnel.

[Lire la suite](#)



Salaires : assez d'annonces, des actes !

Salaires de début de carrière à 2000 €, rémunérations trop faibles, mise en place d'un observatoire ... Le locataire de la rue de Grenelle ne manque jamais l'occasion de rappeler que les enseignantes et les enseignants français ne sont pas assez rémunérés... Pour autant, d'annonces en annonces, les personnels et particulièrement les PE ne voient toujours rien venir.

Aussi le SNUipp-FSU dans un courrier s'adresse à nouveau au ministre afin de lui demander de présenter un calendrier et des modalités concrètes d'augmentation salariale tant attendues par les personnels.

Le syndicat lui rappelle qu'en effet le salaire des enseignants et enseignantes du primaire est de 16% inférieur à celui de leurs homologues des autres pays de l'OCDE, un écart qui monte à 29% quand on le confronte aux onze pays comparables .

Enfin dans le même courrier, le SNUipp-FSU lui rappelle que les personnels enseignants du primaire rémunérés à leur sortie du concours à peine 20% au dessus du SMIC stagnent encore les premières années d'exercice. Un fait qui n'est pas sans lien avec la perte d'attractivité du métier.

Courrier du SNUipp-FSU au Ministre



APPEL à Candidature PRISON de NICE - avant le 24/05

Recrutement « Enseignant(e) en milieu pénitentiaire à Nice » [La nomination se fera à titre provisoire.](#)

Fiche de candidature par voie hiérarchique à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et, simultanément à la Division du personnel (DSDEN 06 Dipe 2 - à l'adresse suivante : ia06-dipe2@ac-nice.fr)

COPIE au SNUipp-FSU pour suivi

[Lire l'appel ici](#)



#ÀParisle18Mai à l'appel du SNUipp et de la FSU !

Le 18 mai prochain les enseignants et les enseignantes avec les parents d'élèves seront de nouveau dans la rue à Paris pour obtenir l'abandon du projet de loi « école de la confiance ».

Très présents dans les grèves et les manifestations de l'aveu même du ministère, les 19 et 30 mars, le 4 avril et le 9 mai, les enseignantes et les enseignants des écoles auront de nouveau l'occasion de s'exprimer dans la rue le 18 mai prochain.

Ce sera, cette fois, à l'occasion d'une manifestation nationale pour redire au ministre de l'Éducation nationale qu'ils ne veulent pas de sa loi sur « l'école de la confiance ». Et celui-ci peut bien évoquer dans les médias un « festival de bobards », les raisons de ce refus sont bien réelles.

Lire la suite

Une délégation du SNUipp-FSU 06 sera présente à Paris.



Évals CP : les résultats en question

Le SNUipp-FSU était reçu au ministère le 13 mai pour une présentation des résultats des évaluations CP-CE1. L'occasion pour le syndicat de rappeler les raisons de son opposition à ces tests standardisés et de poser quelques questions qui fâchent.

Épreuves inadaptées, mise en situation d'échec ou d'anxiété des élèves, conditions de passation biaisant les résultats, difficultés de saisie des résultats, intimidation des PE qui entendent utiliser leurs propres outils... tout, ou presque, a déjà été dit sur ces évaluations CP-CE1, jugées au mieux comme inutiles par une grande partie de la communauté éducative.

Le SNUipp-FSU y est pourtant revenu une fois de plus, à l'occasion d'une rencontre au ministère de l'Éducation nationale où était présentée l'analyse des résultats de ces tests nationaux standardisés.

Lire la suite ici



Carte scolaire 2019 : phase d'ajustement de juin

En préparation des Groupes de Travail des 13 et 17 juin, le SNUipp-FSU 06 met à disposition des écoles les fiches de suivi syndical "carte scolaire" pour la phase d'ajustement de juin. L'IA dispose encore de 14 postes à distribuer. Les classes dédoublées en Education Prioritaire seront également l'objet de réajustements en fonction des inscriptions réalisées et des prévisions affinées en fin d'année scolaire.

[Télécharger les fiches de suivi carte scolaire](#)



La campagne 2019 est ouverte jusqu'au 17 mai .

Candidature à formuler en remplissant une fiche de candidature au travers de l'outil de gestion internet I-Prof (vivier 1) entre le **29 avril 2019** et le **17 mai 2019**.

A cette occasion, il est demandé aux enseignants éligibles de renseigner leur CV sur Iprof (vivier 1 et vivier 2)

Modalités, barèmes..

[Notre dossier et la fiche de contrôle syndicale ici](#)



Retraites : comprendre la réforme Macron, lutter avec la FSU pour développer les solidarités

La loi en préparation sur les retraites ne serait présentée qu'au deuxième semestre 2019, mais c'est dès maintenant que, suite aux premières annonces donnant les grandes lignes du projet, les salariés doivent s'emparer du dossier, intervenir, s'opposer et proposer des alternatives. Le vote pour FSU aux élections professionnelles de décembre 2018 sera une occasion d'exprimer le rejet de tout projet qui mettrait à mal les solidarités.

La FSU publie ici l'ensemble des documents qui détaillent les projets gouvernementaux ainsi que des compte rendus des réunions au haut commissariat à la réforme des retraites :

[dossier complet de la FSU ici](#)



[SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook](#)



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

Conserver "le bénéfice de la limite d'âge : ATTENTION !

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension peut être important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote

des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux. Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre cette limite d'âge.

Le prolongement d'activité au delà de la limite d'âge du corps d'origine n'est possible que dans la limite de 10 trimestres dans le cas général.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos